



# ANIMATEUR SOCIO CULTUREL

L'animateur exerce en autonomie son activité d'animation, en utilisant un ou des supports techniques dans les champs socio-éducatifs et socioculturel et dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il a la responsabilité du projet d'activité qui s'inscrit dans le projet de la structure.

Par la formation il peut occuper un poste de directeur d'accueil collectif de mineurs.

## Les compétences :

Sens des responsabilités,  
adaptabilité, bon  
relationnel, créatif,  
autonome

## Les structures :

Accueil de loisir avec ou  
sans hébergement, centres  
sociaux, maisons de  
quartier, village de  
vacances, maisons de  
retraite,...

## Formation : BPJEPS LTP

**Diplôme reconnu  
par le ministère  
des sports  
(DRJSCS)**

**INFORMATION AU  
04 99 58 80 41**

Pour vous accompagner  
dans votre projet

marie.peyrache@mucform  
ation.fr

## BPJEPS Loisirs tous publics

### Conditions d'entrée :

- Etre titulaire du BAFA ou justifier de 200h d'expérience dans l'animation
- PSC1

### Tests de sélection :

#### Épreuves de sélection:

Entretien oral (20 minutes pour présenter son projet professionnel, sa motivation à suivre la formation, sa connaissance du diplôme et du secteur)

Une épreuve écrite (rédaction d'une dissertation d'une heure)

### Programme de formation :

#### *1- Il encadre tout type de public dans une pratique de loisirs :*

Il accueille tous les publics en situation de loisirs.

Il peut être amené à intervenir en direction d'un public particulier.

#### *2- Il encadre des activités de découverte, d'initiation et d'animation :*

Il conduit ou accompagne un projet d'animation ou d'initiation en encadrant des activités et /ou des projets collectifs.

Il encadre des activités scientifiques et techniques, des activités culturelles et d'expression et/ou des activités physiques dans une logique éducative, ludique, récréative et de découverte sans logique d'initiation et d'apprentissage.

#### *3- Il participe au fonctionnement de la structure et à la conception d'un projet d'animation :*

Il participe à l'organisation, au fonctionnement, à l'administration et la gestion financière de la structure dans le cadre du projet de cette dernière.

Il peut être amené à diriger un accueil collectif de mineurs.

**La pédagogie :** Cours théorique, mise en situation professionnelle, groupe de travail, cours individualisé, formateurs qualifiés, outils numériques collaboratifs

**Les lieux de formation :** Nîmes, Montpellier, Millau

### Les financements :

PRF, Compte Personnel de Formation, contrat de professionnalisation, contrat d'apprentissage, AGEFIPH, financement individuel, PEC